

## COMPTE-RENDU CTSD du 23 JUIN 2014



Présents : M. COSNARD (IA), M. BEGUE (IEN T-E/ASH), Mme CARRERE (chef de la DOS), Mme SCHIERES (chef de la DISCOL pour le point sur les rythmes), 4 SNUipp et FSU, 3 SGEN-CFDT, 2 SE-Unsa.

Déclaration liminaire du SNUipp-FSU65

Déclaration liminaire du Sgen-Cfdt 65

Déclaration liminaire de la CGT Educ'action 65

**En réponse à la déclaration liminaire du SNUipp-FSU qui dénonce le fait que les nouveaux horaires sont déjà en ligne sur Eduscol alors que CTSD et CDEN n'ont pas encore eu lieu, l'IA déclare : le Ministère a utilisé les données entrées dans le logiciel de gestion des rythmes et les a utilisées pour sa communication. Or, c'est la Rectrice qui doit prendre la décision finale, entre le 4 et le 6 juillet, après que tous les CDEN de l'académie se soient tenus (le dernier a lieu le 3 juillet dans le Gers). Les horaires publiés pourront être modifiés.**

Le SE-Unsa fait état d'une lettre du Maire de Vic en Bigorre qui pointe le directeur de l'école élémentaire comme responsable du rejet de sa proposition d'expérimentation. La lettre a été distribuée à tous les parents des écoles élémentaire et maternelle.

**Le SNUipp-FSU65 souligne que ce n'est qu'un début malheureusement.**

### RYTHMES

Sur l'ensemble des 8 départements de l'académie il ne restait que 2 communes qui n'avaient pas proposé de nouveaux horaires.

41 communes du 65 ont voulu revoir leurs horaires après le décret Hamon.

L'IA dit qu'il a systématiquement recherché le bien-être des élèves et a donc rejeté les demandes pour libérer le vendredi après-midi.

L'IA souhaite que tous ces nouveaux horaires soient évalués l'an prochain au niveau qualitatif car il ne faut pas oublier que l'objectif premier était d'améliorer les résultats scolaires.

Les équipes se demandent comment elles pourraient faire remonter les problèmes et réévaluer la nouvelle organisation. L'IA ne veut pas que l'on s'interdise de le faire. C'est pourquoi 6h sont prévues dans les 108h pour évaluer l'articulation entre scolaire et périscolaire dans chaque école. Cela vient d'être acté en conseil d'IEN et l'information sera donnée aux collègues.

Dans tous les cas, il faut suivre la même démarche que pour la validation des horaires : Conseil d'Ecole et remontée à l'IA via l'IEN. Ne pas attendre qu'il y ait un gros problème pour saisir l'IEN.

L'IA réaffirme que les préoccupations pédagogiques et éducatives sont au centre de cette mise place et que seule une amélioration de la réussite scolaire des élèves permettra de la valider.

**Le SNUipp-FSU65 lui demande sur quel constat de départ il compte s'appuyer pour mesurer ces résultats. un débat s'engage autour des évaluations PISA et de leur pertinence pour les élèves français et notre système éducatif qui n'est pas en phase avec les modalités de ces évaluations ...(cf Rémi Brissiaud).**

#### Assouplissement Hamon : expérimentation

- 8 communes et communautés de communes ont déposé un projet (soit 24 communes, 24 écoles et 920 élèves, soit 12 % des communes, 8 % des écoles , 5 % des élèves scolarisés). Elles sont issues de communes ayant changé de maire lors des dernières élections municipales.
- Libération ½ journées : 3 pour le jeudi, 1 pour le mardi, ...
- 3 avis défavorables : Barèges, Avezac-Prat-Lahitte/ La Barthe de Neste et 5 avis favorables : SIVOS des Enclaves, CCCoteaux de Pouyastruc, Gerde, Lau Balagnas, RPI Ancizan/Guchen
- 3 demandes d'expérimentation sont parvenues hors délai : Ozon/Lanespède, St Lary, Aragnouet. Le projet doit être retravaillé.

**Le SNUipp relève que certains conseils de maîtres ne se sont pas opposés à certains projets horaires de leur municipalité pour ne pas rentrer en conflit avec le "décideur qui tient les cordons de la bourse". Le politique local a donc une part de plus en plus importante de décision et les collègues s'auto-censurent ... Ce à quoi M. BEGUE répond que rien n'est gravé dans le marbre et qu'il est du rôle des IEN d'intervenir pour replacer chacun dans son champ de responsabilité.**

**Le SNUipp-FSU65 rappelle une nouvelle fois que les "partenaires" ne sont pas à égalité de pouvoir ni de décision dans le cadre du Conseil d'Ecole. Les collectivités financent les écoles et les équipes ne souhaitent pas créer des conflits qui pourraient avoir une incidence sur le fonctionnement de l'école.**

**L'IA considère qu'il faut faire une distinction entre horaires de l'école et emploi du temps. Le SNUipp-FSU65 répond qu'à ce propos les choses ont été faites à l'envers. Il eût été plus pertinent de commencer par les emplois du temps et de définir les horaires après ...**

**attention : l'expérimentation n'est valable qu'1 an. Si le fonctionnement doit être prolongé, il devra faire l'objet d'un PEDT pour être validé.**

#### Modifications horaires

- 18 communes dont 6 avec dérogation. Avis favorable : Lafitole, RPI Luc / Hitte / Orignac, CC pays de Lourdes, RPI Artagnan./ Bazillac/Camalès, SIVOS Allier / Salles adour,
- 5 projets organisés selon le schéma 2 jours longs, 2 jours courts (avis favorable) ; 1 projet pour le samedi matin : Allier/ Salles Adour (avis défavorable parce que les élèves d'âge maternelle scolarisés à Bernac et Horgues ont classe le mercredi matin ...).

#### Dérogations

- 6
- Demandes de retrait de dérogation : Marsac, Sarniguet, Sarrouilles

- Oursbelille et Campan ont régularisé leur situation après CDEN (horaires qui rentrait dans le règlement type départemental).
- Sarrancolin, Ossun, Clarens, Ast/Beaudéan/Lesponne, Bagnères et Capvern ont demandé une modifications aux horaires arrêtés en janvier.

### Les PEDT

- 23 ont été adressés, dont 15 en voie de validation, 8 en attente.
- Représentent 57 communes et 2457 élèves : 12 PEDT obligatoires, 11 PEDT qualitatifs (volontaires)

VOTE : **abstention** : SGEN-CFDT et SE-Unsa , **contre** : SNUipp-FSU et CGTéduc'action.

**Le SNUipp-FSU65 indique que l'utilisation des locaux scolaires constitue un point de crispation dans de nombreuses écoles : une fiche technique sera mise à disposition des équipes, de même que les documents de transfert de responsabilité.**

**Le SNUipp-FSU65 demande que l'envoi soit fait avant le 1<sup>er</sup> conseil d'école de façon à ce que les dispositions soient inscrites dans le règlement intérieur de chaque école. Pour mémoire, nous avons demandé que cette question de la responsabilité fasse l'objet d'un paragraphe dans le règlement-type départemental.**

### **CARTE SCOLAIRE**

**Dans sa déclaration liminaire le SNUipp-FSU65 a demandé à l'IA le réexamen de la situation des écoles ayant subi une fermeture de classe, ou n'ayant pas bénéficié d'une ouverture. L'IA se prononce pour un comptage des élèves à la rentrée sauf évolution exceptionnelle pendant l'été qui le conduirait à décider d'ouvrir avant le 1er septembre. Les listes ci-dessous ne sont pas hiérarchisées mais classées par type de structure et dans l'ordre alphabétique. Nous n'avons pas demandé le réexamen pour les écoles qui ne nous pas fait parvenir une demande.**

**- écoles en MCS : RPI Beaucens/Villelongue, RPI Bernac-Debat/Bernac-Dessus, RPI Bonfont /Burg/ Montastruc, RPI Gardères/Luquet/Séron, RPI Pierrefitte / Soulom, Maubourguet mat, Tarbes Jeanne Larroque mat.**

**- demandes d'ouverture déjà faites en CTSD et CDEN : élem Henri IV Tarbes, élem JJ Rousseau Tarbes (RRS), élem Voltaire Tarbes, Ibos mat, Bourg de Bigorre primaire, Lamarque Pontacq primaire.**

Demandes supplémentaires SGEN-CFDT : RPI Hiis/ Arcizac-Adour, Orleix élem

### **INEAT**

nous sommes considérés par le ministère comme étant en surnombre au niveau départemental comme au niveau académique. Mais l'IA trouve désespérante la situation et annonce qu'il est possible que nous ayons quelques INEAT. Le CRPE session exceptionnelle 2013 n'a pas permis de recruter suffisamment de PES à temps plein. Il en manque 47 au niveau académique.

La rectrice propose de prendre 15 PES sur la liste complémentaire du CRPE rénové 2014 (à mi-temps) et 32 sur des INEAT non compensés (10 ont déjà été prononcés à la CAPN du 5 juin). Mais les arbitrages ne sont pas rendus.

### **PEMF**

4 elem Debussy, 3 elem Théo Gauthier, 1 elem Jules Verne, 1 mat Wallon.  
Décharges : 2,75 ETP dont 2,5 ETP en elem.

Questions :

Que va devenir le poste libéré par Mme Moralès-Poumarède ?

Si Monsieur Vivier obtient la direction de Debussy, comment son poste sera-t-il pourvu à Théophile gautier ?

On manque de poste de PEMF en maternelle. Une piste serait qu'1 des 3 postes de PEMF de Théo soit transformé en PEMF maternelle pour l'année à venir (à titre pro).

Quel choix de l'IA pour le poste de directeur de Debussy ? Appel à candidature départemental ? académique ? On ne sait pas

**RASED** rentrée 2014 (voir doc) : réaffectation administrative des postes de RASED de la circo L-B.

**Le SNUipp-FSU65 demande à nouveau où en est le règlement des frais de déplacement des personnels du RASED de Lan et de L-B en attente de remboursement des frais engagés. L'IA et l'IEN ASH pensaient que la question avait été réglée ... Ils vont voir ça.**

## **PREPARATION CARTES SCOLAIRES A VENIR**

Carte scolaire dans les départements ruraux. Quelles modalités ? **On regarde ce qu'il est possible de faire et on regarde ensuite les postes. Si on ferme dans certains endroits, c'est pour faire du « qualitatif » : + de maîtres que de classes, par exemple.**

Comment travailler sur un modèle raisonnable ? **il faut essayer de regarder où c'est possible, comment faire et à quelle échéance. Restructuration, mise en réseau la plus efficace possible pour éviter les à coups. L'IA souhaite un phasage sur 3 ans mais rappelle qu'on aura pas un robinet de postes grand ouvert sur le 65.**

**Le SNUipp-FSU65 se déclare très réticent au regard des réponses apportées dernièrement par le MEN à Jean Glavany dans le cadre des questions d'actualité : fermeture des écoles à 3 classes et moins et concentration en une école au niveau du canton, adossée au collège ... En terme d'école de proximité et d'aménagement du territoire, on a déjà vu mieux !!!**

Le MEN, la DEGESCO et les services travaillent sur une nouvelle possibilité de répartition avec ce qui a déjà pu être fait sur d'autres académies.

## **SEGPA**

**Stéphane Délas, pour le SNUipp-FSU65, intervient sur l'inquiétude des personnels de SEGPA qui constatent une diminution des élèves entrant en SEGPA en 6ème.**

**C'est la suite logique et arithmétique de la diminution du nombre de redoublements. En revanche, les intégrations à l'entrée en 5ème augmentent. Les collègues se posent la question de l'avenir des SEGPA.**

**L'IA se veut rassurant. Au niveau départemental il n'y a pas de volonté de faire disparaître ces structures dont il pense qu'elles ont beaucoup à apporter à l'enseignement dit "ordinaire". Il est très conscient du glissement qui s'opère à l'entrée en 6ème et se dit prêt à y travailler. Il a déjà réfléchi à certaines pistes, comme la méconnaissance par les familles des possibilités offertes par ces classes spécifiques. Il indique qu'une réunion se tiendra le 7 juillet au niveau académique sur ce sujet.**

A propos des postes de directeurs adjoints de SEGPA vacants : l'IA choisira l'option des "faisant fonction" plutôt que de confier la direction à un principal adjoint.

En revanche il indique clairement qu'il ne pourra pas augmenter les capacités d'accueil en SEGPA.

#### CONTRATS AIDES

Le SNUipp-FSU65 demande si la circulaire qui devait être envoyée vendredi aux recteurs sur le recrutement des AESH et sur les conditions de CDIisation des AED éligibles, est parvenue à l'IA. **Non. Madame Carrère nous remercie de lui avoir transmis le projet de circulaire.**

Le SNUipp-FSU65 déclare qu'il est inacceptable que ces personnels ne soient pas payés durant les congés d'été pour cause de vide juridique. Nous demandons à l'IA de faire remonter au ministère notre demande de trouver une solution pour que ces personnels soient rémunérés pendant les vacances. **L'IA va le faire, car il se dit d'accord avec notre demande.**

Nous en parlerons demain lors du CTA qui se tiendra au rectorat.

Le SNUipp-FSU65 rappelle les conditions particulièrement difficiles connues cette année par les écoles qui avaient besoin d'un AVSi ou EVS sous contrat CUI. Certaines écoles ont dû renoncer à des candidats, dont le gestionnaire du collège mutualisateur ne voulait pas les recruter, alors qu'ils étaient éligibles à ces emplois.

En effet, ce sont le Préfet et Pôle Emploi qui fixent ces critères. Or , le gestionnaire appliquait des règles plus strictes que les décideurs ...

Le SNUipp-FSU65 est intervenu à plusieurs reprises auprès du SG, auprès de l'IA, auprès du SG du rectorat, auprès du gestionnaire et de son chef.

**L'IA reconnaît qu'il avait été difficile d'infléchir la position du donneur d'ordre, étant donné qu'il s'agit de contrats de droit privé et que c'est lui l'employeur et non l'EN.**

Nous rappelons que nous avons également dû intervenir à plusieurs reprises pour faire respecter les droits de ces personnels par l'employeur.

Nous avons évoqué en audience avec l'IA la possibilité que les candidats soient "sélectionnés" par une commission départementale qui transmettrait les dossiers retenus au gestionnaire. **Cette procédure a été mise en place depuis quelque temps.**

**D'autre part, le gestionnaire en question va changer de poste. Ouf !!!**

**Concernant les dotations départementales pour ces personnels, elles ne sont pas encore connues.**

**La priorité reste l'accompagnement des élèves en situation de handicap.**

Nous en saurons peut-être davantage à l'issue du CTA de demain puisque nous poserons la question à la Rectrice.

stéphane délas, magali laborde, joëlle noguère

